# LE
# CONTREPOISON.

Par M. Desmarest, ancien Fermier général du Roi.

La nature prévoyante a mis le bien à côté du mal.

Épi.

1789.

578

# LE

# CONTREPOISON.

ÉCHAUFFÉ par la lecture du grand nombre d'ouvrages qui viennent de paroître sur les affaires présentes ; ébranlé quelquefois par des assertions spécieuses, sans être convaincu, je me suis mis à rêver profondément sur ces objets, & à les considérer sous tous les rapports. Il m'a semblé qu'un trait de lumiere avoit pénétré dans mon ame, & l'enthousiasme qui m'a saisi tenant ou au délire, ou à la raison sublime, j'ai regretté infiniment de ne pouvoir assister dans les conseils du roi ; & semblable au paysan du Danube qui se présenta au sénat de Rome avec

une confiance qui fut couronnée du ſuccès le plus brillant, j'eſpérois, avec l'éloquence du cœur, entraîner & électriſer tous les eſprits. Ne pouvant remplir ce but deſiré, je cherchois les moyens d'y ſuppléer, lorſque j'appris qu'il exiſtoit dans le ſein de la capitale une ſociété politique, qui ayant adopté toutes les idées nouvelles, s'occupoit dans ſes entretiens à les étayer de tous les faux raiſonnemens que l'abus du talent & l'artifice peuvent imaginer pour en impoſer à la multitude. Enchanté de ma découverte, je me ſuis empreſſé de m'y faire préſenter, & voici comment j'ai parlé à tous les membres aſſemblés. Je demande à me placer parmi vous avec un projet bien étrange, & qui va vous étonner. Je veux combattre vos erreurs, & ſi vous daignez m'écouter, j'eſpere les détruire de fond en comble. Cependant

une condition me paroît indiſpenſable : comme il me ſeroit impoſſible de répondre à-la-fois à une aſſemblée auſſi nombreuſe, & que la partie ne ſeroit pas égale, je réclame la liberté de poſer moi-même vos principes, d'y ajouter mes réponſes avec tous les développemens dont elles ſont ſuſceptibles, & à la fin l'un de vous me fera ſes répliques ; ſi elles portent la conviction dans mon ame, j'abdiquerai moi-même mes erreurs, & j'avouerai ma défaite.

Ce point étant convenu je continuai ainſi : Vous penſez que le gouvernement a une tendance directe au deſpotiſme, ſi on ne l'arrête dans ſa marche ; que les déprédations dans les finances ſont de nature à porter l'allarme dans tous les cœurs ; que le peuple eſt écraſé & malheureux ; il ſemble qu'en parcourant le royaume

on ne doit rencontrer que la douleur, les larmes & le déſeſpoir. Vous avancez que nous n'avons point de conſtitution, & qu'il faut en faire une, & lier les mains au roi & aux miniſtres; que le pouvoir légiſlatif appartient à la nation, & qu'une fois aſſemblée par ſes repréſentans, elle eſt ſouveraine, & toutes les autorités doivent céder; que le chemin des honneurs, des diſtinctions, de toutes les places doit être ouvert à chaque individu, & qu'il eſt ridicule qu'un homme de mérite, parce qu'il eſt né dans une chaumiere, ne puiſſe pas monter dans les carroſſes du roi, & compoſer ſa ſociété ordinaire. Je vais traiter ſéparément chacune de ces propoſitions, & les réduire à leur juſte valeur. La tâche paroît pénible, mais j'eſpere la remplir.

De quelque maniere que l'on appro-

fondiſſe les idées qu'on a conçues ſur les divers gouvernemens, on n'en trouve que de ſix eſpeces : le deſpotiſme, l'ariſtocratie, l'ariſto-démocratie, la démocratie; la monarchie mixte, la monarchie abſolue.

On eſt forcé de ſuivre le gouvernement établi dans le pays où l'on a pris naiſſance, juſqu'à ce que des ſecouſſes violentes & des révolutions puiſſent le changer. Mais en ſuppoſant qu'on fût maître de choiſir celui qui conviendroit le mieux, je préférois la monarchie abſolue, le gouvernement d'un ſeul, comme le plus propre à faire le bonheur des peuples. Un monarque abſolu finit par devenir deſpote, dit-on. Je nie cette propoſition, & je vais appuyer mon ſentiment ſur la théorie & ſur l'expérience. Un monarque eſt éloigné du deſpotiſme par ſes propres intérêts. Quelle ſatisfaction peut-il entrevoir de régner ſur

des esclaves, & quelles jouissances délicieuses n'a-t-il pas le droit d'espérer en régnant sur un peuple libre, heureux, qui l'adore & le bénit à chaque instant du jour. Quelle triste prérogative que celle d'inspirer la crainte dans tous les cœurs, & d'épouvanter, ainsi que font les sultans, les infortunés qui par hasard se trouvent sur votre passage. Quel charme doux & ravissant de voir un peuple empressé d'accourir sur vos pas, faire retentir les airs de ses acclamations, & exprimer de toutes les manieres la joie qu'il éprouve de jouir de votre présence. Le cœur du monarque tressaillit à ce spectacle touchant, & ce doit être le véritable dédommagement du fardeau de la royauté. Comparez cette position avec celle d'un monarque qui a abusé de son autorité pour tourmenter vingt millions d'individus,

qui eſt tourmenté lui-même par des remords cuiſans, par le cri de ſa conſcience, par la crainte qu'il ne ſe trouve parmi cette nation, réduite au déſeſpoir, des eſprits hardis & entreprenans, qui.... je m'arrête.... La ſeule idée me fait frémir. Ne devons-nous pas croire que ces conſidérations puiſſantes ont arrêté les progrès du deſpotiſme depuis l'origine de la monarchie françoiſe. Voyez le malheureux Louis XI ſur la fin de ſa vie, ſe retraçant toutes les vexations, toutes les injuſtices qu'il avoit commiſes, ſe dérober à tous les regards, croyant appercevoir la mort à chaque pas, enfermé au château de Dupleſſis-les-Tours, environné de chaînes & de potences, déteſtant le genre humain, & ſe déteſtant lui-même; voyez-le dans ſes derniers momens recommander à ſon fils

d'être plus juſte que lui. Quelle leçon pour les rois ſes ſucceſſeurs !

Le deſpotiſme s'introduit plus facilement dans l'ariſtocratie, dans la démocratie & dans la monarchie mixte, parce que ces ſouverains ne ſe croient pas reſponſables des événemens, qu'ils n'ont aucun remords ni aucune crainte. La part que chacun a au gouvernement dans une ariſtocratie, & ſur-tout dans une démocratie, eſt ſi petite, qu'il n'en fait pas ſon unique & principal devoir, & qu'il s'abandonne à la multitude, en rejettant toujours ſur elle les erreurs, les injuſtices & les crimes mêmes. C'eſt là où la ſéduction, la méchanceté & la calomnie jouent un grand rôle. L'ariſtocratie écraſe le peuple ; la démocratie écraſe la vertu & les grands talens qui deviennent preſque toujours les victimes de ſa légéreté, de ſon ignorance

& de ſes caprices. L'ariſto-démocratie produit les guerres civiles, & les diſſentions les plus funeſtes entre les grands & le peuple. Les hommes célebres de l'antiquité ont trouvé des ennemis & des perſécuteurs dans leur patrie, qu'ils avoient ſauvée ou éclairée. Rome & la Grece en fourniſſent une multitude d'exemples. Socrate fut forcé d'avaler la ciguë au milieu de ſes concitoyens ingrats. Les plus grands hommes des différentes républiques de la Grece ont été bannis, ſacrifiés par la loi de l'oſtraciſme. Il ſuffiſoit de paroître ſuſpect au peuple, & l'envie déſaſtreuſe, ſuivie de tous ſes attributs infernaux, parvenoit à le lui perſuader. L'hiſtoire moderne nous repréſente les républiques conſtamment animées du même eſprit. *En communautés*, dit Froiſſard, *n'a nul certain arreſt fors pour tout honnir.*

L'Angleterre présente l'image d'un gouvernement mixte. Des hommes célebres l'ont regardé comme un chef-d'œuvre de la raison humaine, & soutiennent que l'action & réaction continuelle des trois pouvoirs établissent l'équilibre le plus parfait entre l'autorité & la nation. Je me dispenserai d'examiner ou de combattre cette opinion, & je discuterai seulement les effets qu'ils produisent. Les rois ne peuvent pas y être heureux. *Quand l'anglois*, dit Froissard, *se meut & eslieve à puissance contre son seigneur, là il n'y a nul remede*, car c'est *le plus périlleux peuple qui soit au monde & oultrageux, & orgueilleux : ils sont forts, durs, hardys & haults en courage ; & tant plus voyent de sang espandu & tant plus sont cruels & moins esbahis.*

Quelle leçon pour les princes qui sont assis sur le trône de saint Edouard ! L'in-

ſolence du peuple envers le roi & la famile royale eſt incroyable. *Pourquoi ſaluerois-je George*, dit un charretier qui le rencontre ſur ſon paſſage, & ne ſe dérange pas à ſon approche, *c'eſt à lui à me ſaluer le premier, il vit à mes dépens.* Cependant l'autorité royale eſt encore d'un poids énorme dans la conſtitution angloiſe, lorſque celui qui en eſt revêtu ſait employer avec adreſſe les reſſources qu'elle lui offre. Toutes les diſtinctions, toutes les graces, tous les emplois, ſoit lucratifs, ſoit honorables, ſont dans ſes mains, & la nation ſe trouve néceſſairement liée au trône par les chaînes les plus fortes. Le roi peut toujours faire concourir à ſes vues la plus grande partie de la chambre, non *en la gagnant*, comme le diſoit M. Walpole, *pour voter contre ſa conſcience, mais conformément à ſes lumieres.*

N'eſt-il pas évident qu'avec cette reſſource, qui produit toujours ſon effet, parce qu'en général dans tous les pays, les hommes ſont avares ou ambitieux, & qu'avec de l'or & des honneurs, qui flattent leur orgueil, on parvient à les ſéduire; n'eſt-il pas évident, dis-je, que le roi d'Angleterre, qui regne dans une monarchie tempérée, peut & doit être plus deſpote qu'un monarque abſolu? & ce deſpotiſme eſt d'autant plus dangereux, que le monarque n'en porte point le blâme, & que tout ce qui ſe pratique paroît être l'impulſion de la nation même. Auſſi les impôts ſont exceſſifs ſans que l'on profere aucun murmure.

Dans cette conſtitution, les miniſtres & tous les grands du royaume ne peuvent pas être heureux ni tranquilles. Ils ſont dans une mer orageuſe, ſans ceſſe pouſſés

par les tempêtes & les vents contraires. Tel ſera porté en triomphe aujourd'hui par le peuple, qui ſera demain traîné dans la boue, & il n'exiſte aucune autorité, aucune police qui puiſſe l'empêcher. Le peuple ayant un jour caſſé les glaces du lord-maire qui s'étoit montré dans ſon grand carroſſe de cérémonie pour le haranguer, & ayant inſulté le duc de Bedfort, coupé les traits de l'attelage de ſa voiture, la chambre haute redoutant de plus grands excès, manda les officiers civils de Londres, & aux reproches qu'on leur fit ſur leur négligence, ils répondirent qu'ils ne connoiſſoient aucune loi qui défendît au peuple de s'aſſembler pour demander juſtice aux chefs de la nation ſur les objets qui lui faiſoient grief.

Le lendemain l'attroupement devint plus nombreux, & ſe porta à l'hôtel de Bed-

fort, avec drapeaux noirs & tambours battans. Le canon du parc Saint-James donna aux régimens des gardes & à quelques détachemens de dragons le ſignal concerté pour les faire avancer. Ils ſe formerent en ordre de bataille au milieu du peuple qui ne déſempara point, & fit ſous leurs yeux toutes les diſpoſitions qui lui parurent convenables pour faire irruption chez le duc de Bedford. Ce travail ſe fit ſous la mouſtache des gardes & des dragons, qui ne faiſoient aucun mouvement, & paroiſſoient n'être venus que comme témoins ou ſimples ſpectateurs; tranquillité d'autant plus étonnante, que le cheval d'un dragon s'étant cabré & emporté hors de ſon rang, le dragon avoit été ſur le champ démonté & aſſommé à coups de bâton. Je demande ſi l'on peut être heu-

reux

reux & tranquille dans un gouvernement où de pareilles ſcenes ſe paſſent ?

L'amour de la liberté, ou plutôt de la licence & du déſordre, eſt le tyran qui maîtriſe le peuple anglois, & dont il eſt l'eſclave ; il fait impunément tout ce qu'il veut : la ville de Londres, dénuée de garde, de guet de toute eſpece, réduite pendant la nuit à la ſurveillance de quelques vieillards ſans armes, n'eſt gardée que par le commandement de Dieu. Pendant le jour cette populace effrénée inſulte les paſſans, & ſur-tout les françois. L'homme inſulté n'a d'autre ſecours que dans ſa propre force : s'il peut étendre ſur le carreau ſon agreſſeur avec un coup de poing ou un coup de bâton, il n'en réſulte aucune ſuite ; il continue ſon chemin avec de grands applaudiſſemens.

Les anglois mêmes ſemblent douter que

leur conſtitution ſoit fondamentale. Les ſermens qui la garantiſſent peuvent-ils avoir quelque force en Angleterre, où vingt ſermens pareils n'ont fait aucun obſtacle aux princes d'Yorck & de Lancaſtre ? Quelles facilités ne trouva pas Charles II, malgré le ſerment qui, ſous Cromwel, lioit la nation à la conſtitution préſente. Au développement de ces motifs pour préférér le gouvernement d'un ſeul à tous ceux qui exiſtent, je vais en ajouter d'autres qui doivent entraîner à une conviction entiere. *Peut-on ſe diſſimuler les abus énormes qui ſe commettent en France depuis nombre d'années ? Les dépenſes ſont exceſſives, le peuple eſt écraſé d'impôts, les miniſtres ſe ſont livrés à des prodigalités, à des déprédations qui n'ont pas d'exemple. Le monarque a-t-il le droit de prendre, d'envahir tout le bien de ſes ſujets ?*

Non.... il n'a pas ce droit; voilà les abus inséparables de toutes les institutions humaines, quelques bonnes qu'elles soient, & il faut les corriger lorsqu'ils se présentent. Une preuve que le monarque n'a pas ce droit, c'est qu'il vient de le reconnoître lui-même; c'est que toutes les fois qu'il a mis des impôts sans le consentement de la nation, il a cru avoir besoin d'une autorité intermédiaire qui sembloit la représenter, & lorsqu'il a trouvé de la résistance, l'impôt n'a pas eu lieu. Si Louis XIV a fait des dépenses qui ont ruiné & ruinent encore l'état, c'est la faute des parlemens qui ont adhéré à ses volontés. Sous Louis XVI, ils ont changé de systême, & ont rétabli la nation dans ses droits. Voilà la question principale & importante à laquelle il falloit se fixer, & ne pas s'égarer dans une multitude d'objets étrangers au rétablissement

des finances, ni ſe livrer au projet inſenſé de reconſtituer entiérement le royaume de France. Il étoit d'autant plus facile de traiter cette queſtion, qu'elle ſembloit ne préſenter aucun obſtacle depuis que les deux premiers ordres de l'état ont annoncé qu'ils entendoient ſupporter la répartition égale des impôts avec tous les contribuables ; & en faiſant ceſſer par ce moyen le germe de diviſion qui ſubſiſtoit depuis ſi long-temps parmi les trois ordres, toutes les difficultés s'applaniſſoient, & la concorde devoit ſe rétablir néceſſairement. Les autres prétentions ont tout gâté ; on a perſuadé au tiers-état qu'il auroit un grand avantage d'aſſiſter aux états généraux en nombre égal à celui des deux premiers ordres, afin de demander le droit d'opiner par tête ; ( car ſans cette derniere condition, la premiere devenoit inutile ).

Je crois qu'on l'a trompé, ou qu'on s'eſt trompé. Je vais développer tous les inconvéniens qui pourroient en réſulter. N'eſt-il pas évident qu'avec cette organiſation, le gouvernement auroit toujours les états généraux à ſa diſpoſition ? Dans un moment où il ſeroit populaire, il auroit pour lui toutes les voix du tiers-état ; & avec un petit nombre de voix gagnées dans l'ordre de la nobleſſe & du clergé, il emporteroit la balance. Dans un autre moment où les deux premiers ordres de l'état influeroient ſur lui, ce qui ſeroit plus ordinaire, en gagnant quelques voix dans l'ordre du tiers, il emporteroit également la balance. Suppoſons qu'il reſte paſſif, & qu'il laiſſe agir librement le cours des délibérations, peut-on eſpérer qu'il en ſortiroit de ſages & de bien réfléchies d'une aſſemblée auſſi nombreuſe, auſſi

tumultueuſe, dont l'incohérence des idées, le choc continuel des opinions, empêcheroient la déciſion des affaires ? N'auroit-on pas lieu de craindre que quelques eſprits ardens ne s'emparaſſent de la multitude, l'entraînaſſent par le preſtige du génie & de l'éloquence, & ne fiſſent éclorre ſans maturité, & ſans le temps de la réflexion, des projets monſtrueux, qui tendroient à un bouleverſement total ? Un grand ſcélérat, prenant le maſque de toutes les vertus, ne pourroit-il pas ébranler le trône, & faire trembler le monarque même ? *Un homme s'étoit rencontré*, dit le ſavant Boſſuet, en faiſant le portrait de Cromwel, *d'une profondeur d'eſprit incroyable, hypocrite rafiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre & de tout cacher, également actif & infatigable dans la paix & dans la guerre, qui ne*

*laissoit rien à la fortune de ce qu'il pouvoit lui ôter par conseil & par prévoyance ; enfin de ces esprits remuans & audacieux qui semblent être nés pour changer le monde.*

Examinons la conduite de Cromwel lorsqu'il eut conçu le coupable dessein de détrôner Charles I^er^, & de le conduire à l'échafaud. Il commença par réduire le parlement en une seule chambre, afin de s'en rendre le maître ; ensuite les noms sacrés de Dieu, de religion, de conscience, d'église, de bien public, qui furent dans tous les temps le voile des attentats les plus atroces, firent retentir les voûtes du palais ; les conférences furent toujours précédées de jeûnes, & accompagnées de prieres faites dans l'assemblée même par Cromwel ou par Gréton, l'un de ses complices. A l'instant de la prononciation de la sentence qui alloit juger à mort

l'infortuné monarque, il leur dit pour derniere parole, qu'il ſouhaitoit qu'ils euſſent Dieu devant les yeux. *Oui, monſieur*, lui répondit Brashaw, préſident de la commiſſion, & l'organe de Cromwel, *oui, monſieur, nous avons devant les yeux Dieu, le roi des rois, & le ſeigneur des ſeigneurs; Dieu auprès duquel il n'y a acception de perſonne; Dieu le vengeur du ſang innocent; Dieu qui verſe ſes malédictions ſur ceux qui épargnent le ſang des coupables dont il a prononcé l'arrêt. Oui, monſieur, Dieu & notre conſcience nous appellent à cette place & à cette auguſte fonction; & il nous reſte à deſirer, comme nous le faiſons de tout notre cœur, que Dieu vous donne une parfaite contrition & repentance de vos péchés; & qu'il lui plaiſe vous faire miſéricorde, tout au moins ſur la meilleure partie de vous-même; car,*

*monsieur, quant à l'autre partie, nous nous trouvons obligés d'en faire ce qu'ordonne la loi.*

Cet homme, peint en traits de feu par l'éloquent Bossuet, ne peut-il pas se rencontrer encore, je ne dis pas pour consommer un crime semblable au sien, la nation françoise ne se laisseroit jamais aveugler jusqu'à ce point, mais pour commettre d'autres excès déplorables ?

Je suppose les trois corps assemblés, votant séparément avec la réflexion & la maturité qu'exigent nécessairement les grands objets mis en délibération, à l'abri de la séduction l'un par l'autre, & entiérement d'accord par la suppression de tous les privileges & exemptions d'impôts, se réunir sans difficulté pour proposer au roi les changemens ou les établissemens qu'ils jugeront convenables au soulagement des

peuples : l'ordre étant mis dans les finances, il reste un autre objet non moins important à remplir : c'est d'empêcher, d'une maniere efficace, qu'il ne se pervertisse par la faute des ministres. J'entends dire de toutes parts qu'il faut que le ministre des finances rende compte de son administration aux états généraux ; mais s'ils sont trop long-temps à se rassembler ; si le ministre est renvoyé dans l'intervalle, son successeur pourroit l'inculper facilement de ses fautes personnelles, & la vérité seroit sans cesse obscurcie par des nuages impénétrables. La premiere demande que les états généraux pourroient faire au roi, ce seroit d'assurer leur retour périodique tous les trois ou quatre ans par une loi constitutionnelle, qui leur donne le droit de s'assembler. La seconde, de garder son ministre des finances au

moins jusqu'à cette époque, & jusqu'à ce qu'il leur ait rendu compte de sa gestion dans le plus grand détail. Je vois découler de cet établissement une source de bien intarissable; le ministere des finances ne sera plus sujet à cette fluctuation qui, depuis quelques années, arrête, suspend, dénature toutes les opérations, anéantit le crédit & la confiance par l'incertitude, toujours renaissante, des événemens, & produit une obstruction désastreuse dans les canaux de la circulation.

Le ministre sera excité par deux aiguillons bien puissans: le desir de s'illustrer dans l'assemblée de la nation, & celui de conserver sa place; parce que si sa gestion est bonne, & telle qu'on peut la desirer, il n'y aura aucune raison pour le renvoyer; & en produisant constamment le bien, il sera certain, pour ainsi dire, de se perpé-

tuer dans les fonctions d'une place brillante & flatteuse.

Dans l'organisation actuelle, lorsqu'un ministre chancelle, il tâche de se fortifier par de grands sacrifices, il prodigue l'argent, les graces à ceux qui peuvent le soutenir; il commet, pour leur plaire, les injustices les plus criantes : un favori du roi le fait trembler, & obtient tout de lui. Dans l'organisation que je propose, il ne pourra remplir son but que par des effets contraires, c'est-à-dire, par l'ordre & l'économie dans les finances, par la sagesse des opérations, par la justice la plus sévere dans la distribution des graces. S'il peut parvenir par cette conduite, réguliérement observée, à présenter aux états généraux un excédant de revenu qui lui permette de proposer la suppression ou la diminution de quelqu'impôt, il sera au comble

de ſa joie, & croira avoir remporté une victoire. Voilà les deux objets importans parfaitement remplis ; alors les états généraux, d'après le ſyſtême dont je vais ſuivre le développement, pourroient ſe borner à faire au roi des ſupplications pour les autres objets qui peuvent auſſi intéreſſer la nation, lui communiquer toutes leurs idées, & attendre les effets de ſa ſageſſe, de ſa juſtice, & de ſon amour pour ſes peuples.

*Nous n'avons point de conſtitution.*

On eſt fâché d'être obligé de répondre à une aſſertion auſſi étrange. Comment ſe peut-il qu'il n'y ait pas de conſtitution dans un royaume qui ſe ſoutient, depuis tant de ſiecles, dans l'état le plus brillant, & où il y a de ſi grandes reſſources, même dans les tems de calamité, où les ſciences & les arts ont été portés au dernier pé-

riode, où les propriétés ſont auſſi bien défendues, où il regne tant d'ordre, une ſi belle police? On veut préſenter ce gouvernement comme une anarchie, & l'on paroît applaudir à ce projet. L'eſprit de vertige répandu dans la ſociété en eſt la cauſe, & ſuſpend l'exercice de la raiſon & de la ſaine logique.

*Le peuple eſt écraſé, malheureux, & réduit au déſeſpoir.*

Si la gaieté eſt le ſigne du bonheur, le peuple eſt plus heureux que les riches & les grands du royaume. Un artiſan dans ſa boutique, un ouvrier qui revient de ſon travail, chantent & folâtrent ſans ceſſe; le laboureur qui a quitté la charrue, rentre dans ſa chaumiere, & y prend, avec ſa femme & ſes enfans, un repas frugal qu'il ſavoure avec délice.

Les uns & les autres, accoutumés aux privations, n'en reſſentent pas les angoiſſes ; ayant peu de beſoins, il leur faut peu de moyens pour les ſatisfaire ; n'étant tourmentés ni par la cupidité, ni par l'amour de la célébrité, ni par l'ambition, ni par l'envie, ils ſe couchent ſur la paille, & y goûtent un ſommeil profond qui les délaſſe de toutes leurs fatigues, tandis que le riche, l'ambitieux, l'homme revêtu d'une grande place, ou jouiſſant d'une grande faveur, occupé ſans ceſſe à repouſſer les traits dont on l'accable de toutes parts, n'attache aucun prix aux mets délicieux dont ſa table eſt couverte, & dont ſon palais eſt fatigué. Après avoir paſſé une grande partie de la nuit dans des entretiens peu intéreſſans, ou dans un inſipide jeu auquel il eſt aſſervi ou par état par habitude, il retourne dans des lambris

dorés s'ensevelir dans un lit somptueux, qui annonce de toutes parts le faste & la magnificence, où il cherche en vain le repos qui le fuit. Une partie de la matinée est employée à réparer le temps perdu. La voûte azurée à l'apparition de l'aurore, le lever du soleil, le chant des oiseaux, tout ce spectacle riant de la nature est perdu pour lui; & après avoir combattu à son réveil les vapeurs immondes qui se sont élevées sur un estomac délabré, il recommence sa triste existence, & ne peut cacher l'ennui qui le dévore.

La gaieté du peuple est encore plus sensible dans les provinces les plus pauvres. Au midi de la France, où l'argent est extrêmement rare, les revenus très-bornés, & les salaires dans la même proportion, on n'entend, dans les soirées d'été, que chants & ris dans les rues; on ne voit que

des

des danſes & des jeux. Les riches ſe mêlent avec le peuple dans les places publiques, où il y a ſouvent un bal en regle au ſon d'inſtrumens bruyans analogues au lieu, & la fête devient générale. La charmante fable de la Fontaine du ſavetier & du financier, renferme une morale d'un grand ſens, qui vient à l'appui de mon raiſonnement.... Voilà les tableaux qu'il falloit préſenter au peuple comme un véritable motif de conſolation, en lui prouvant que le véritable bonheur n'eſt ni dans les richeſſes, ni dans les grandeurs qu'il envie; & non pas vouloir lui perſuader que ſon malheur eſt au comble, & qu'il eſt temps de ſortir de la léthargie profonde où il eſt enſeveli depuis tant de ſiecles.

Pour faire appercevoir d'un coup-d'œil tout le mal que peuvent occaſionner ces écrivains incendiaires, dans l'eſprit deſ-

quels la discorde infernale semble avoir soufflé son venin mortel, je vais citer un passage d'un sermon de l'éloquent Massillon. *Rien ne révolte plus les hommes d'une naissance obscure & vulgaire, que la distance énorme que le hasard a mise entre eux & les grands. Ils peuvent toujours se flatter de cette vaine persuasion, que la nature a été injuste de les faire naître dans l'obscurité, tandis qu'elle a réservé l'éclat du sang & des titres pour tant d'autres dont le nom fait tout le mérite : plus ils se trouvent bas, moins ils se croient à leur place. Aussi l'insolence & la hauteur deviennent souvent le partage de la plus vile populace ; & plus d'une fois les anciens regnes de la monarchie l'ont vue se soulever, vouloir secouer le joug des nobles & des grands, & conjurer leur extinction & leur ruine entiere.*

*Le pouvoir légiſlatif doit appartenir à la nation, & lorſqu'elle eſt aſſemblée par ſes repréſentans, elle eſt ſouveraine.*

Je défie qu'on trouve dans l'hiſtoire une ſeule époque de la monarchie, une ſeule tenue d'états généraux où ils aient fait des loix, & où ils aient rempli les fonctions de ſouverain; elle détruit, au contraire, cette aſſertion par une multitude de faits. J'en citerai ſeulement un pour ne pas devenir prolixe dans une matiere généralement connue, & à la portée de tout le monde.

Les états généraux ſe tenoient à Orléans pendant la maladie & la mort de François II; ils furent enſuite remis à Pontoiſe ſous Charles IX, & les députés des trois ordres ayant repréſenté que leurs

pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les états généraux continueroient d'agir en vertu de leurs commiſſions ſur le principe, que par la loi du royaume l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle paſſe ſans interruption du roi défunt à ſon légitime ſucceſſeur.

Peut-on trouver une preuve plus complette, offerte par les états généraux mêmes, qu'ils ne ſont pas ſouverains, & que leur autorité émane entiérement de celle du roi?

Pourquoi ſa majeſté ſe déſiſteroit-elle de la plus belle prérogative de ſa couronne? Elle ne doit ni ne peut confier le bonheur de ſes peuples dans d'autres mains; c'eſt un dépôt précieux, qui doit être tranſmis à ſa poſtérité ſans aucune tache. Dailleurs le grand édifice du code civil &

criminel, qui exige des lumieres profondes, des connoiſſances immenſes, la connexion la plus intime dans toutes ſes parties, devroit être bâti par une ſeule main, par un chancelier l'Hôpital, ou d'Agueſſeau, s'il en exiſtoit encore; mais à leur défaut, nous avons un nombre de magiſtrats ſages & éclairés qu'on peut réunir pour cet objet important, & peut-on propoſer ſérieuſement d'y faire concourir une multitude d'hommes qui, avec de grands talens pour d'autres matieres, doivent être aveugles & ignorans ſur celle-ci, & ne ſauroient pas poſer la premiere pierre.

*Le chemin des honneurs, des distinctions, de toutes les places, doit être ouvert à chaque individu : il est ridicule qu'un homme de mérite, parce qu'il est né dans une chaumiere, ne puisse pas monter dans les carrosses du roi, ni composer sa société ordinaire.*

Dans les états despotiques ou démocratiques, tous les citoyens sont égaux ; la distinction des rangs n'est nullement nécessaire à leur constitution ; mais il n'en est pas ainsi dans une monarchie. *Sans la noblesse il n'y a pas de monarque, & sans monarque il n'y a pas de noblesse*, a dit le célebre Montesquieu. *L'honneur*, continue-t-il, *est le principe & l'ame du gouvernement monarchique, qui ne se trouve que dans des états dont la constitution est fixe & les loix certaines, qui donne la vie*

*à tout le corps politique, aux loix, aux vertus mêmes.*

La nobleſſe eſt néceſſairement l'appui du trône, parce que ſes prérogatives y ſont attachées. Un monarque ne doit ſe préſenter à ſes ſujets que d'une maniere impoſante, afin de leur inſpirer une eſpece de culte, & entretenir ſans ceſſe les idées de la diſtance énorme qui ſe trouve entr'eux & lui. La pompe & la magnificence des cérémonies religieuſes, s'il m'eſt permis de faire cette comparaiſon, annonce la majeſté du Dieu du ciel; de même le cortege impoſant qui accompagne le trône, annonce la majeſté du Dieu de la terre. Le peuple demande à être frappé par les ſens, & s'il voyoit trop à découvert l'homme qui le gouverne, il pourroit oublier qu'il eſt ſon maître, & franchir par degrés la ligne de

démarcation qui les ſépare. Les grands du royaume, ou d'une naiſſance illuſtre, ou revêtus de grands emplois, ou décorés de marques brillantes qui annoncent la hauteur des rangs & des diſtinctions, compoſant la ſociété ordinaire du monarque, s'éclipſant entiérement auprès de lui, & donnant, les premiers, l'exemple du plus profond reſpect, & de la plus parfaite ſoumiſſion, relevent ſans doute, & ſon éclat & ſa grandeur. Les uſages & les étiquettes de la cour, plus importans qu'on ne penſe, conſolident la chaîne qui lie tous les ſujets au roi, & conſtituent principalement cet honneur dont parle Monteſquieu, qui eſt l'ame de la monarchie, que nous allons bientôt définir d'une maniere ſenſible. Ils n'empêchent pas que les hommes d'un grand mérite dans tous les genres n'obtiennent les diſtinctions les

plus flatteuſes. Les ſouverains de l'Europe ſe diſputoient à l'envi l'avantage de poſſéder Deſcartes. Louis XIV diſoit à Boileau : *Venez me voir lorſque vous voudrez ; j'ai toujours une heure à vous donner.*

Les grandes places de l'état, celles qui ne tiennent pas à ces diſtinctions politiques de la monarchie, ſont ouvertes à tous ceux que l'on croit capables de les remplir. La robe, le conſeil du roi, le miniſtere même en offrent des exemples fréquens.

Il exiſte une infinité de moyens qui permettent de franchir la barriere qui ſépare la nobleſſe d'avec le tiers-état, & avec les intervalles néceſſaires pour produire une régénération d'idées & d'habitudes, il peut aſpirer à toutes les places quelconques.

*Un homme d'une naissance obscure peut avoir de grands talens pour l'art de la guerre, beaucoup de valeur, & deviendroit un grand capitaine s'il pouvoit, d'un plein vol, courir cette carriere.*

J'avance la négative, & je crois pouvoir la prouver (1).

Je vais donner une juste définition de l'honneur, afin de rendre mes argumens plus sensibles.

Je distingue l'honneur en honneur véritable, & honneur d'opinion.

---

(1) Je raisonne d'après des principes généraux & applicables sur une grande masse d'individus; car je ne prétends pas méconnoître les exemptions particulieres pour ou contre. Catinat, Faber, Chevert, & plusieurs autres, ont prouvé qu'il y en avoit, & qu'avec un mérite vraiment transcendant, l'on parvient à tout.

La probité & tous les devoirs de l'homme conſtituent le premier : il eſt de tous les pays & de toutes les conditions. Le ſecond que j'appelle honneur d'opinion, cet honneur militaire & chevalereſque, s'il m'eſt permis de le nommer ainſi, inhérent à la conſtitution monarchique, n'eſt pas de tous les pays, ni de toutes les conditions; il eſt contre nature. Un homme d'une naiſſance illuſtre, poſſédant de grands biens, décoré de toutes les diſtinctions qui peuvent flatter l'orgueil, & environné de toutes les jouiſſances qui peuvent ſéduire le cœur & enivrer les ſens, abandonne tout ſans aucune réſiſtance, va ſe placer à l'embouchure d'un canon ; & dans le moment même où la nature répugne à la deſtruction de ſon individu, il réſiſte à tous ſes droits, & donne l'exemple du ſang froid le plus étonnant.

Cet effort ſublime ne peut provenir que d'une ſucceſſion d'idées premieres créées par l'éducation & les exemples qui ont gravé dans ſon ame des impreſſions aſſez profondes pour anéantir tous les germes contraires, & produire une eſpece de délire. Montmorenci ! on vous a appris l'hiſtoire dans votre tendre jeuneſſe ; vous avez vu parmi tous les héros de votre race l'un de vos peres qui, après avoir contribué entiérement au gain d'une bataille, acquit le droit d'ajouter douze alerions à ſes armes, pour avoir enlevé douze oriflammes aux ennemis. Vous avez vu un autre de vos peres, à la bataille de ſaint-Denis, recevoir, à l'âge de 74 ans, huit bleſſures mortelles ſans quitter le combat, & avoir encore le courage & la force de caſſer les dents avec le pommeau de ſon épée à celui qui lui porta le dernier

coup..... A ce récit votre ame s'éleve ; votre imagination s'exalte, vos larmes coulent avec abondance. Montmorenci ! pourriez-vous être un lâche ? Non... j'en ſuis ſûr. La Trimouille, d'Eſtaing, Clermont-Tonnerre, de Néeſle, vous avez trouvé les mêmes exemples... Pourriez-vous être des lâches ? Non... j'en ſuis ſûr encore. Vous ſentez les obligations que vous impoſent & les noms que vous portez, & le ſang qui coule dans vos veines ; vous êtes prêts à le verſer juſqu'à la derniere goutte pour votre roi & pour votre patrie.

*Les ſoldats donnent auſſi des preuves de valeur, & ſe font tuer par milliers.*

Je ne veux pas diminuer leur mérite en appréciant les motifs qui les animent ; mais ne peut-on pas avancer avec fonde-

ment que ce ſont les officiers qui les forment, qui les encouragent, qui les conduiſent aux combats, qui les y retiennent par l'exemple, quelquefois par la crainte ou l'eſpoir du butin. *Qu'eſt-ce qu'une armée*, dit l'éloquent Fléchier, dans ſon oraiſon funebre du grand Turenne? *C'eſt un corps animé d'une infinité de paſſions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défenſe de la patrie; c'eſt une troupe d'hommes armés, qui ſuivent aveuglément les ordres d'un chef dont ils ne ſavent pas les intentions: c'eſt une multitude d'ames pour la plupart viles & mercenaires qui, ſans ſonger à leur propre réputation, travaillent à celle des rois & des conquérans: c'eſt un aſſemblage confus de libertins qu'il faut aſſujettir à l'obéiſſance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires qu'il faut retenir, d'im-*

*patiens qu'il faut accoutumer à la conftance.*

Il eft plus que douteux que des officiers obfcurs à la tête d'une troupe ainfi compofée, parvinffent à opérer tous ces miracles, & qu'il n'y eût pas un défaut de fubordination capable de changer toutes les difpofitions dans un jour de bataille. Parmi les gens de la plus haute naiffance il exifte encore des nuances qui produifent des effets fenfibles. Par exemple, on a remarqué que lorfqu'un prince du fang commande une armée, elle donne de plus grandes preuves de valeur, de conftance & d'héroïfme. On a beau fe livrer aux raifonnemens les plus captieux, remonter au droit naturel, à l'origine des fociétés, s'inveftir, pour ainfi dire, des principes qui femblent préfenter toutes les apparences du jufte ou de l'injufte, il faudra toujours convenir que l'opinion eft la fouve-

raine de l'univers, & qu'elle exerce ſur tous les mortels un empire deſpotique. Mon diſcours étant terminé, tous les membres de la ſociété me regarderent avec des ſignes d'approbation, & après un moment de ſilence, l'un d'eux m'ayant dit qu'il ne croyoit pas qu'on eût rien à me répondre, je jugeai qu'ils étoient convertis, & je me retirai.

FIN.